



**AIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°01-2021-114**

**PUBLIÉ LE 12 AOÛT 2021**

# Sommaire

01\_Préfecture de l'Ain

01-2021-12-08-0001-Arrêté préfectoral du 12 août 2021 chargeant Mme Pascaline BOULAY, sous-préfète de Gex et de Nantua de la suppléance de l'exercice des fonctions préfectorales



## PRÉFET DE L'AIN

### ARRETE

**chargeant Mme Pascaline BOULAY, sous-préfète de Gex et de Nantua  
de la suppléance de l'exercice des fonctions préfectorales  
Du 13 au 15 août 2021**

**La préfète de l'Ain,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997, modifié, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret du 29 juillet 2020 nommant Mme Catherine SARLANDIE de LA ROBERTIE préfète de l'Ain,

VU le décret du 30 décembre 2020 nommant Mme Pascaline BOULAY sous-préfète de Gex et de Nantua,

VU le décret du 21 mars 2017 nommant M Philippe BEUZELIN secrétaire général de la préfecture de l'Ain,

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : Mme Pascaline BOULAY, sous-préfète de Gex et de Nantua est désignée pour assurer la suppléance de l'exercice des fonctions préfectorales, à titre exceptionnel, du 13 au 15 août 2021.

**ARTICLE 2** : Le secrétaire général de la préfecture et la sous-préfète de Gex et de Nantua sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 12 août 2021

La préfète,

**Signé**

Catherine de La Robertie